

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 41 : septembre 2024

Situation au 30 juin 2024

Cette publication présente chaque trimestre les comptes de la plupart des régimes obligatoires de base de sécurité sociale. Les résultats concernent le régime général, le FSV, la CADES et les principaux autres régimes de la branche vieillesse. Sur le total de 643 Md€ de charges annuelles prévues en 2024, il manque 11,3 % de ces charges dans le champ des données trimestrielles pour couvrir l'ensemble du champ présenté en prévision annuelle et qui est égal à celui des agrégats de la LFSS et des rapports de la CCSS. Il s'agit à titre principal du régime de retraite de la fonction publique de l'État (FPE), et dans une moindre mesure des régimes hors Protection universelle maladie (PUMa) de la branche maladie et des autres régimes moins importants par leurs charges des branches vieillesse et AT-MP. L'effet sur les soldes est toutefois négligeable, la FPE étant équilibrée par un transfert interne au budget de l'Etat. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de trimestre présentés ici dépendent des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provisions, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables (par exemple les dotations d'équilibre des régimes intégrés financièrement au régime général).

Le solde des principaux régimes de base de la sécurité sociale et du FSV s'établit fin juin 2024 à -5,6 Md€, ce qui traduit une amélioration de 0,8 Md€ par rapport à fin juin 2023. Les soldes des branches maladie, autonomie et famille s'améliorent respectivement de 0,8 Md€, 0,5 Md€ et 0,1 Md€. Ceux des branches vieillesse et AT-MP se détériorent de 0,5 Md€ chacune.

Toutes branches des régimes de base ¹ et CADES

en milliards d'euros	2024 p		Montant à fin Juin		Juin-24 /	
	* 2023	% évol	2023	2024	Juin-23	% Prév.
SOLDE	-16,6		-6,4	-5,6		
dont branche maladie	-11,4		-9,6	-8,4		
dont branche vieillesse+FSV	-7,0		-1,7	-2,2		
dont branche famille	0,2		2,5	2,6		
dont branche AT-MP	0,8		1,3	0,8		
dont branche autonomie	0,8		1,2	1,7		
Total des dépenses	642,7	5,2%	266,7	277,3	4,0%	43,1%
Prestations sociales	606,9	5,3%	252,2	263,2	4,4%	43,4%
Transferts	20,5	4,8%	9,1	8,8	-3,8%	42,8%
Charges de gestion courante et autres charges	15,3	3,8%	5,4	5,4	-1,8%	34,9%
Total des recettes	626,1	4,4%	260,4	271,8	4,4%	43,4%
Cotisations sociales	301,5	3,6%	135,3	142,9	5,6%	47,4%
Cotisations prises en charge par l'Etat	6,8	-1,5%	2,9	3,2	7,4%	46,8%
CSG	128,0	6,0%	56,8	59,7	5,1%	46,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	112,1	4,6%	58,6	60,2	2,8%	53,7%
Charges liées au non recouvrement	-2,7	++	-0,9	-1,2	30,8%	57,1%
Transferts	12,4	-2,6%	5,1	5,3	3,7%	43,0%
Autres produits	67,5	8,2%	2,6	1,7	-35,3%	2,5%
CADES - endettement net	-138,0	-4,9%	-143,6	-144,4	0,5%	

* : Prévisions de la CCSS de mai 2024 de l'ensemble des régimes de base

En raison de recettes un peu plus dynamiques que les dépenses (respectivement +4,4 % et +4,0 %), le solde toutes branches des principaux régimes de base et du FSV à fin juin 2024 s'améliore de 0,8 Md€ par rapport à fin juin 2023 pour s'établir à -5,6 Md€.

La hausse des dépenses est essentiellement portée par les dépenses de prestations des branches vieillesse, autonomie et AT-MP, qui augmentent de 7,1 % pour la première, 7,0 % pour la deuxième et 5,6 % pour la dernière (cf. infra).

Au premier semestre 2024, les cotisations sociales progressent de 5,6 %. Cette progression est plus forte que celle de la masse salariale soumise à cotisation, qui s'élève à 4,3 %. En effet, les allègements généraux augmentent moins que la masse salariale soumise à cotisation ; ils n'évoluent en effet que de 2,7 %. Les allègements généraux sont définis par rapport au SMIC. Pour la première fois depuis la survenance du choc inflationniste fin 2021, les salaires augmentent plus que le SMIC. En 2024, le ralentissement des allègements contribuerait ainsi à soutenir la croissance des cotisations : une augmentation en moyenne annuelle des allègements de 4,4 % est attendue pour l'ensemble de l'année 2024, après +10,4 % en moyenne annuelle sur l'ensemble de l'année 2023, avec déjà un net ralentissement entre le 1^{er} et le 2nd semestre.

La masse salariale connaît cependant des évolutions différenciées entre le premier et le second trimestre 2024. Ainsi, les effectifs salariés du secteur privé diminuent de 0,1 % à la fin du second trimestre, après le rebond de +0,3 % constaté au premier trimestre. Ils progressent ainsi de 0,3 % sur un an, soit un rythme légèrement inférieur à celui observé le trimestre précédent (+0,6 %) et nettement plus faible que celui enregistré un an plus tôt (+1,3 %). Le salaire moyen par tête (SMPT) retrouve une progression plus modérée à +0,4 % après la forte hausse de +1,6 % au trimestre précédent. Sur un an, le SMPT enregistre une

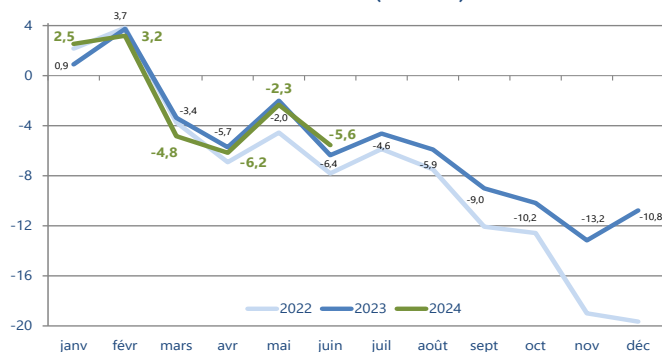
hausse de 2,9 % (cf. Stat'ur conjoncture d'août 2024 N° 386 de l'UCN).

Les précédents constats doivent par ailleurs être nuancés. En effet les données à la fin du 2^{ème} trimestre de cette publication comprennent le mois de janvier qui correspond au mois d'emploi de décembre 2023, année qui avait été portée par une croissance de la masse salariale du secteur privé de +5,7 % en moyenne annuelle. Les mois de février à juin correspondent à des périodes d'emploi de 2024 qui sont, elles, marquées par une moindre hausse de la masse salariale. De plus, ces décalages concernent également les mesures entrées en vigueur le 1^{er} janvier, qui ne sont appliquées que sur cinq mois au cours de ce premier semestre. L'écart à la prévision annuelle (+3,5 %) à ce titre est donc appelé à se réduire au cours de l'année.

La CSG progresse de 5,1 %, surtout du fait de la hausse de la CSG sur les revenus d'activité (+6,4 %), soit une contribution de 4,4 points. C'est la conséquence de l'évolution de la masse salariale, mais aussi d'une mesure nouvelle : la réaffectation au 1^{er} janvier 2024 de 0,15 point de CSG de la CADES à la CNSA (cf. infra). Une autre évolution marquante concerne la CSG sur les revenus du placement (+7,0 % pour une contribution de 0,4 point). Elle est cependant peu prédictive de l'évolution des recettes de CSG sur les revenus de placement sur l'ensemble de l'année, ces recettes étant perçues essentiellement en septembre et en octobre.

Les impôts, taxes et contributions hors CSG sont en progression (+2,8 %, pour une prévision annuelle de +4,6 %). Sur 60,2 Md€ de recettes à fin juin 2024, les trois principales recettes impriment la tendance : la plus grande partie (25,1 Md€) concerne la TVA affectée à la CNAM qui progresse seulement de 1,0 % ; la taxe sur les salaires affectée à quatre des cinq branches est un peu plus dynamique (8,8 Md€, soit +2,5 %) ; les taxes sur le tabac (6,0 Md€) reculent (-4,4 %). À l'inverse la taxe spéciale additionnelle et les taxes sur les médicaments de la CNAM sont en forte progression (+18,8 % et +7,1 %).

Toutes branches des régimes de base ¹ • Soldes cumulés (en Md€)



¹ : Les soldes infra annuels toutes branches confondues couvrent 88,7 % du champ des régimes de base des cinq branches en termes de niveau de dépenses. En fin d'année, le champ est complet.

La situation de la CADES connaît une légère dégradation, son endettement net augmentent de près de 0,8 Md€ (+0,8 %) entre juin 2023 et juin 2024. Cette évolution traduit un double effet de la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie. D'un côté, celle-ci limite à 16 Md€ la reprise de dette par la CADES en 2024 (dont seulement 7,2 Md€ fin juin 2024), contre 27,2 Md€ en 2023 (dont 16,2 Md€ fin juin 2023). De l'autre, la loi a réduit de 0,15 point l'affectation de CSG à la CADES à partir du 1^{er} janvier 2024 au profit de la branche autonomie, ce qui explique une baisse de 18,4 % de cette recette ; la CRDS, non concernée par cette réaffectation, progresse de 3,1 %.

médicaments sont concernées par le doublement des franchises médicales intervenu le 31 mars 2024.

Les indemnités journalières croissent de 4,3 %, en lien avec la progression observée du SMPT (cf. supra), les effets résiduels de la fin des arrêts de travail sans jour de carence depuis février 2023 et une progression dynamique en volume, notamment sur les arrêts de plus de trois mois.

Enfin, les dépenses relatives aux établissements sanitaires publics (ex-DG) progressent de +2,9 %, celles relatives aux cliniques privées (ex-OQN) de -12,3 % et celles ayant trait aux structures d'addictologie de +12,7 %.

Branche maladie 2

en milliards d'euros	2024 p *	% évol	Montant à fin Juin		Juin-24 / Juin-23	% Prév. 2024
	*		2023	2024		
Total des dépenses	252,6	3,6%	118,9	120,1	1,0%	47,5%
Prestations sociales	234,1	3,6%	111,0	112,6	1,5%	48,1%
Transferts	10,8	3,9%	5,1	4,5	-11,0%	41,8%
Charges de gestion courante et autres charges	7,7	3,0%	2,9	2,9	2,3%	38,1%
Total des recettes	241,2	3,6%	109,3	111,7	2,2%	46,3%
Cotisations sociales	87,0	3,1%	41,4	43,2	4,5%	49,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	2,1	0,0%	0,9	1,0	5,2%	47,6%
CSG	55,9	3,5%	26,2	27,3	4,1%	48,8%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	74,7	4,2%	37,7	38,0	0,8%	50,8%
Charges liées au non recouvrement	-0,7	++	-0,4	-0,5	26,4%	70,0%
Transferts	6,4	-7,1%	1,8	1,8	-3,4%	27,7%
Autres produits	15,7	14,5%	1,6	0,9	-46,6%	5,5%
SOLDE	-11,4		-9,6	-8,4		

* : Prévisions de la CCSS de mai 2024 de l'ensemble des régimes de base

Le solde de la **branche maladie** s'établit à -8,4 Md€ contre -9,6 Md€ fin juin 2023. En effet, ses recettes augmentent plus rapidement que ses dépenses (+2,2 % contre +1,0 %).

Les recettes sont marquées par la croissance des cotisations et de la CSG (respectivement +4,5 % et +4,1 %).

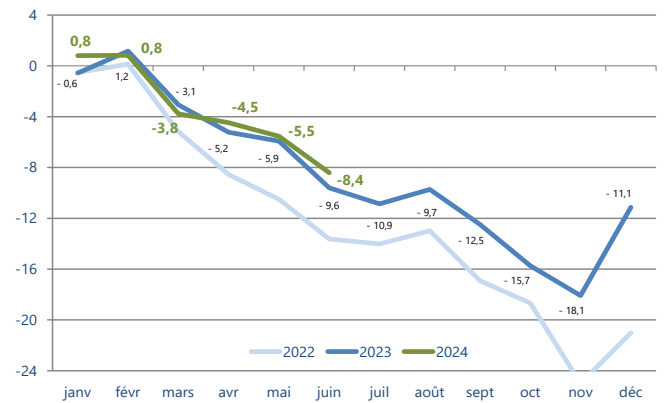
Les cotisations sont portées par la hausse de la masse salariale et le ralentissement des allègements généraux. Toutefois, la baisse d'un point du taux de cotisations patronales maladie des employeurs territoriaux et hospitaliers instaurée afin de compenser la hausse du taux vieillesse à la CNRACL ralentit la progression des cotisations. La hausse du produit global de la CSG est portée par la CSG sur les revenus d'activité qui progresse de 4,4 %. Les cotisations prises en charge par l'État augmentent de 5,2 %.

Les impôts et taxes hors CSG enregistrent une progression de 0,8 %. Cette faible progression vient surtout de la TVA, qui représente plus des deux tiers de cet agrégat et progresse de 1,0 % seulement en contribuant pour 0,7 point à son évolution. Du fait de l'augmentation des primes d'assurance, la taxe de solidarité additionnelle est, en forte augmentation (+18,8 %) et contribue pour 0,3 point à la progression. À l'inverse, la taxe sur les salaires est en baisse (-6,3 %), en raison d'une réduction de la part de cet impôt affecté à la branche maladie (de 25,19 % en 2023 à 23,55 % en 2024). Les taxes sur le tabac sont en baisse de 4,4 % pour une contribution de -0,4 point.

La chute des autres produits fin juin reflète un écart calendaire dans l'enregistrement des remises conventionnelles : en 2023, elles avaient commencé à être enregistrées plus tôt pour s'élever à 0,8 Md€ en juin 2023, alors qu'aucun montant n'a encore été enregistré en juin 2024.

Les prestations sociales connaissent une augmentation modérée (+1,5 %). Les dépenses de soins de ville progressent de 3,9 %, tirées notamment par les indemnités journalières (IJ) qui augmentent de 4,3 %. Les dépenses de soins des médecins généralistes sont tirées par la hausse du tarif de consultation intervenu au 1^{er} novembre de l'année dernière. Celles relatives aux professions paramédicales, aux transports et aux

Branche maladie 2 • Soldes cumulés (en Md€)



2 : Les soldes infra annuels prennent en compte la protection universelle maladie (PUMA) qui regroupe les branches maladie des régimes de base : CNAM y compris les travailleurs indépendants, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC soit 96,5 % du champ des régimes de base de la branche maladie. En fin d'année, le champ est complet.

Branche vieillesse et FSV 3

en milliards d'euros	2024 p *	% évol	Montant à fin Juin		Juin-24 / Juin-23	% Prév. 2024
	*		2023	2024		
Total des dépenses	294,2	6,8%	106,4	113,6	6,7%	38,6%
Prestations sociales	288,6	6,9%	103,6	111,0	7,1%	38,4%
Transferts	2,5	-1,8%	1,8	1,7	-3,2%	69,1%
Charges de gestion courante	2,3	2,4%	0,9	0,8	-18,1%	33,1%
Autres charges	0,8	24,3%	0,1	0,1	n.s.	17,9%
Total des recettes	287,2	4,8%	104,8	111,4	6,3%	38,8%
Cotisations sociales	165,0	4,4%	69,4	74,4	7,2%	45,1%
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,6	0,4%	1,5	1,7	10,3%	46,1%
CSG	21,6	5,0%	8,4	8,5	0,7%	39,2%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	27,0	6,6%	15,4	16,5	7,2%	61,0%
Charges liées au non recouvrement	-1,0	58,2%	-0,3	-0,4	32,3%	45,6%
Transferts	21,1	5,0%	10,1	10,6	4,2%	50,0%
Autres produits	49,8	6,3%	0,2	0,2	4,5%	0,4%
SOLDE	-7,0		-1,7	-2,2		
dont CNAV	-5,5		0,9	0,0		
dont FSV	1,3		-1,7	-1,3		
dont autres régimes	-2,8		-1,4	-0,8		

* : Prévisions de la CCSS de mai 2024 de l'ensemble des régimes de base

Le solde de la **branche vieillesse** des régimes de base et du FSV se dégrade de 0,5 Md€ (-2,2 Md€ contre -1,7 Md€ en juin 2023). Les dépenses progressent en effet plus rapidement que les recettes (+6,7 % contre +6,3 %).

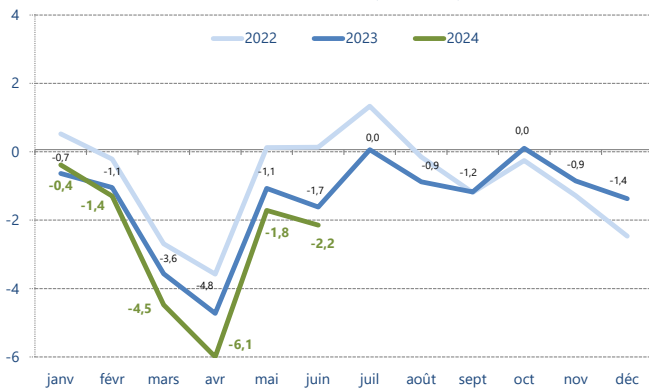
Les cotisations connaissent une forte progression (+7,2 %), plus marquée que celle de la masse salariale du secteur privé. Trois raisons principales expliquent cela : le mois de janvier qui concerne la période d'emploi de décembre, la hausse de taux de cotisations de 0,12 point au détriment de la branche AT-MP dans le cadre de la réforme des retraites à compter du 1^{er} janvier 2024, ainsi que l'effet de la revalorisation du plafond de la sécurité sociale (5,4 % au 1^{er} janvier 2024), qui a pour conséquence une masse salariale plafonnée plus dynamique que la masse salariale totale. La CSG – uniquement affectée au FSV dans la branche vieillesse – progresse faiblement de 0,7 %, en décalage à ce stade de l'année avec la prévision (+5,0 %). La CSG sur les retraites explique ce ralentissement, avec

une baisse de 1,5 % fin juin 2024 et une contribution de -0,7 point, effet probable du passage au système déclaratif Pasrau qui serait résorbé d'ici la fin de l'année.

Les impôts, taxes et contributions (hors CSG) augmentent de 7,2 % pour une prévision de +6,6 %. En effet, le rendement de la C3S, perçue en mai, est plus dynamique que la prévision (+8,5 % pour une prévision de +5,9 %). Il en va de même du rendement de la recette sur les contributions sur les retraites qui est multiplié par 3,6 fin juin (retraite, préretraite et retraite chapeau), pour une prévision annuelle de +65,8 %. Ce dynamisme provient du basculement de l'assujettissement des indemnités de rupture conventionnelle du forfait social à une nouvelle contribution au taux de 30 % ; l'effet inverse sur le forfait social n'est que de -2,7 % fin juin. La taxe sur les salaires progresse de 7,2 % (en ligne avec la prévision de +7,4 %), sous l'effet de la hausse de la quote-part affectée à la CNAV (55,57 % contre 53,37 % en 2023).

Les prestations sociales progressent de 7,1 %, un peu au-dessus de la prévision annuelle (+6,9 %). Ce dynamisme traduit la forte revalorisation des pensions (5,3 %) à hauteur de l'inflation constatée de novembre 2022 à octobre 2023 en moyenne annuelle glissante, ainsi que la revalorisation des petites pensions par la réforme des retraites de 2023.

Branche vieillesse et FSV ³
Soldes cumulés (en Md€)



³ : Les soldes infra annuels prennent en compte outre le FSV, le régime général et les principaux régimes de base : MSA, CNRACL, CNIIEG, CPRP-SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSEM, RATP, ENIM et CRPCEN soit 79,2 % du champ des régimes de base de la branche vieillesse et du FSV. Le régime de la fonction publique de l'État, soit 19,6 %, n'est pas compris mais est strictement équilibré. En fin d'année le champ est complet.

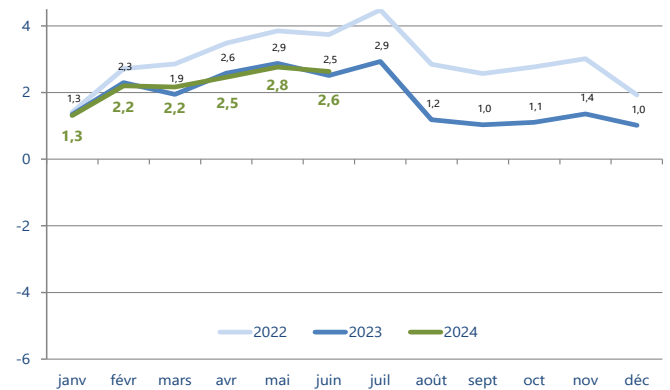
la fin du premier semestre 2024. Il convient toutefois de préciser que seuls cinq mois concernent l'année 2024 (cf. supra).

Les impôts, taxes et contributions hors CSG sont en augmentation de 2,5 %, portées par la croissance de la taxe sur les salaires, qui correspond en prévision annuelle à près de la moitié de ce poste et est en hausse de 5,8 % pour une prévision de -3,4 %. Cette évolution est toutefois temporaire puisqu'elle deviendra négative en fin d'année en raison de la baisse de la quote-part attribuée à la CNAF (15,80 % après 16,87 % en 2023). Cette baisse bénéficie à la CNSA, afin de compenser à cette dernière le transfert de la charge d'AVPF pour les personnes assurant la prise en charge d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. La taxe spéciale sur les contrats d'assurance contribue également à la progression des recettes (+4,6 % pour une prévision de +4,9 %). En revanche, la taxe sur les véhicules de société ralentit la croissance en diminuant de 8,4 % (comme en prévision). Les recettes procurées par les prélèvements sur les stocks options et les attributions d'actions gratuites sont stables.

Les dépenses de la branche augmentent de 3,2 % sous l'effet de l'augmentation des prestations sociales (+4,1 %). Cette progression est proche de la prévision annuelle (+4,3 %), bien qu'elle tienne compte d'une revalorisation de 4,6 % qui, intervenue au 1^{er} avril 2024, ne joue que sur la moitié de période observée.

Les prestations sont freinées par la montée en charge des effets de la chute des naissances en 2023 (-6,7 %). Contrairement à 2023, les effets de la baisse de la natalité ne se limitent pas aux primes de naissance ou allocations versées dès la naissance, mais se diffusent à l'ensemble des prestations d'accueil du jeune enfant (PAJE), en particulier aux dépenses de complément de libre choix du mode de garde (CMG).

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche famille

en milliards d'euros	2024 p *		Montant à fin Juin		Juin-24 / Juin-23	% Prév. 2024
	2024 p *	%	2023	2024		
Total des dépenses	57,9	4,0%	25,7	26,6	3,2%	45,9%
Prestations sociales	40,8	4,3%	18,1	18,8	4,1%	46,2%
Transferts	13,9	3,0%	6,5	6,6	2,5%	47,7%
Charges de gestion courante et autres charges	3,3	4,0%	1,2	1,1	-5,8%	33,7%
Total des recettes	58,1	2,5%	28,3	29,2	3,4%	50,2%
Cotisations sociales	35,9	3,3%	17,1	17,9	4,7%	50,0%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,9	-12,8%	0,4	0,4	3,7%	48,5%
CSG	14,4	3,7%	6,7	7,0	3,5%	48,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,1	-0,5%	3,5	3,6	2,5%	58,8%
Charges liées au non recouvrement	-0,2	--	-0,1	-0,1	30,1%	74,3%
Transferts	0,2	-0,1%	0,1	0,1	-11,2%	31,4%
Autres produits	0,9	10,9%	0,5	0,4	-29,6%	40,7%
SOLDE	0,2		2,5	2,6		

* : Prévisions de la CCSS de mai 2024

Le solde de la **branche famille** s'améliore légèrement de 0,1 Md€ au premier semestre 2024 par rapport au premier semestre 2023 et reste nettement excédentaire (+2,6 Md€ contre +2,5 Md€ en juin 2023), en raison d'une plus forte croissance des recettes (+3,4 %) que des dépenses (+3,2 %).

Les cotisations sociales et la CSG augmentent respectivement de 4,7 % et de 3,5 %, reflet de la progression de la masse salariale à

Branche AT - MP ⁴

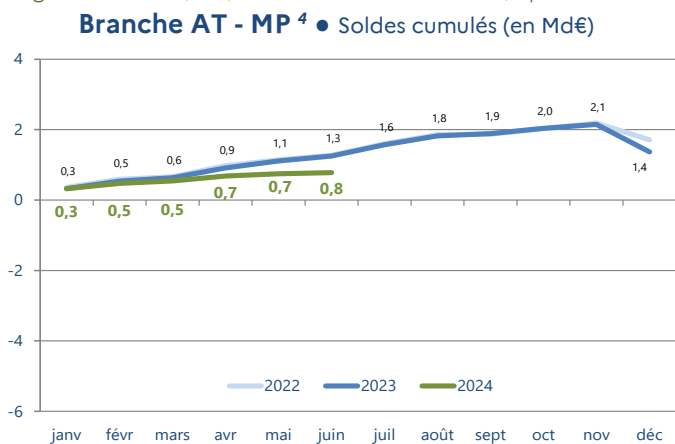
en milliards d'euros	2024 p *		Montant à fin Juin		Juin-24 / Juin-23	% Prév. 2024
	2024 p *	%	2023	2024		
Total des dépenses	15,9	2,9%	6,3	6,7	6,3%	42,3%
Prestations sociales	12,7	3,8%	5,1	5,4	5,6%	42,8%
Transferts	2,1	-1,3%	0,8	0,9	12,4%	44,4%
Charges de gestion courante et autres charges	1,1	1,0%	0,4	0,4	2,9%	33,5%
Total des recettes	16,6	-0,8%	7,6	7,5	-1,0%	45,0%
Cotisations sociales	15,4	-2,1%	7,3	7,3	-0,6%	47,2%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,2	19,0%	0,1	0,1	-1,3%	40,1%
Charges liées au non recouvrement	-0,2	-40,4%	-0,1	-0,1	39,9%	62,4%
Transferts	0,07	3,9%	0,00	0,00	++	0,0%
Autres produits	1,1	0,0%	0,2	0,2	-3,3%	0,0%
SOLDE	0,8		1,3	0,8		

* : Prévisions de la CCSS de mai 2024 de l'ensemble des régimes de base

Au premier semestre 2024, le solde positif de la **branche AT-MP** est plus faible que celui du premier semestre 2023 (0,8 Md€ contre 1,3 Md€ en juin 2023). Les dépenses augmentent fortement (+6,3 %), tandis que les recettes baissent (-1,0 %).

La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est constituée par les cotisations des employeurs de salariés du secteur privé non affiliés au régime agricole. À fin juin 2024, les cotisations baissent de 0,6 %, contre une prévision annuelle de -2,1 %. Un recul plus marqué est attendu en raison de la baisse au 1^{er} janvier 2024 du taux de cotisations de 0,12 point visant à compenser une hausse symétrique du taux de cotisations vieillesse.

Les dépenses de prestations progressent de 5,6 %, évolution supérieure à la prévision annuelle (+3,8 %). Les indemnités journalières tirent la progression avec une hausse de +9,8 % et une contribution de 4,2 points. C'est aussi le cas des rentes qui augmentent de 2,9 %, soit une contribution de 1,3 point.

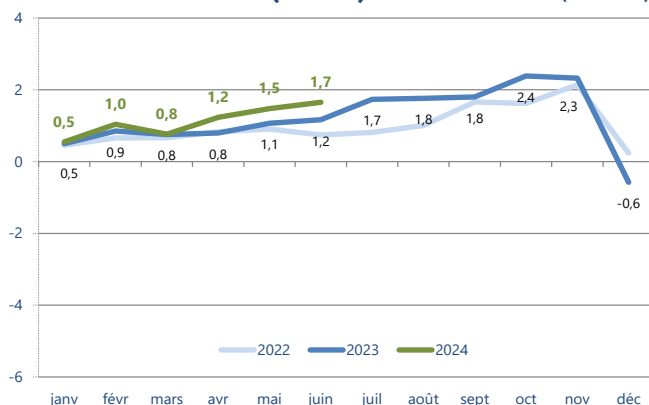


4 : Les soldes infra annuels ne prennent en compte que le régime général soit 87 % du champ des régimes de base de la branche AT-MP. En fin d'année, le champ est complet.

+6,2 %). C'est surtout la taxe sur les salaires qui porte cette progression (+14,7 %), en raison d'une augmentation de la quote-part affectée à la branche autonomie (5,08 % contre 4,57 % en 2023), ainsi que la CSA (+4,4 %)

Côté dépenses, l'évolution des prestations sociales est de +7,0 %. Les dépenses médico-sociales à cette période de l'année sont plus dynamiques que la prévision (+7,4 % contre +5,0 %). Celles de l'AEH sont en revanche plus faibles (+8,1 % contre +9,0 %) : la prévision annuelle prend en compte une revalorisation de 4,6 % au 1^{er} avril 2024, dont l'effet n'est observable que sur la moitié de la période retracée dans cette publication.

Branche autonomie (CNSA) • Soldes cumulés (en Md€)



Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle fait application des dispositions de la directive européenne 2011/85 dite « cadres budgétaires » sur le volet de la publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.10 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements peuvent être effectués afin d'obtenir un périmètre et un traitement des données homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures.

En raison de l'instauration en 2023 d'une loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale couvrant la totalité des régimes de base, cette publication a été adaptée en 2023 afin de présenter les prévisions annuelles sur ce champ.

Limites

En raison de l'indisponibilité des données de certains régimes, le champ couvert par cette publication correspond à 88,7 % des charges des régimes de base de sécurité sociale présentées en prévision annuelle.

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir, etc.), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice, ainsi que certaines consolidations. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente (PCAP) qui fait sens, sous réserve d'événements susceptibles d'affecter le rythme et la fiabilité selon lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes de sécurité sociale tout au long de l'année.

Branche autonomie (CNSA)

en milliards d'euros	2024 p	%	Montant à fin Juin		Jun-24 /	% Prév.
	*		2023	2024	Jun-23	2024
Total des dépenses	40,1	6,7%	16,4	17,5	6,9%	43,7%
Prestations sociales	33,1	5,3%	14,3	15,3	7,0%	46,4%
Transferts	6,8	14,8%	2,0	2,1	6,2%	31,7%
Charges de gestion courante et autres charges	0,2	-6,6%	0,0	0,0	-18,8%	8,8%
Total des recettes	40,9	10,6%	17,6	19,2	9,2%	46,9%
CSG	36,4	11,7%	15,4	16,9	10,1%	46,5%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	4,3	6,2%	2,0	2,1	6,0%	50,1%
Charges liées au non recouvrement	-0,1	-25,0%	0,0	0,0	54,2%	39,6%
Transferts	0,3	-37,7%	0,2	0,2	-22,0%	57,1%
Autres produits	0,0	19,7%	0,0	0,0	-32,6%	
SOLDE	0,8		1,2	1,7		

* : Prévisions de la CCSS de mai 2024

Au premier semestre 2024, le solde de la **branche autonomie** s'améliore par rapport à celui du premier semestre 2023 (+0,5 Md€). Ses produits progressent bien plus (+9,2 %) que ses charges (+6,9 %).

La CSG progresse moins que la prévision à cette période de l'année (+10,1 % contre +11,7 %). L'ampleur de sa progression traduit la réaffectation de 0,15 point de CSG de la Cades à la CNSA instaurée par la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie ; les pleins effets de cette mesure ne s'observeront qu'en fin d'année compte tenu du décalage dans les recettes (cf. supra). Les autres contributions sociales, c'est-à-dire la CSA, la CASA et la taxe sur les salaires progressent à un niveau voisin de la prévision (respectivement +6,0 % contre



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale

Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité